Initiales du Préfet

_____

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À SAINT-JANVIER-DE-JOLY LE 14 FÉVRIER 2018 À 19 H 30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS	**MAIRES**
Dosquet	Yvan Charest
Laurier-Station	Pierrette Trépanier
Leclercville	Marcel Richard
Lotbinière	Jean Bergeron
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Annie Thériault
Saint-Agapit	Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly	Christian Richard
Saint-Apollinaire	Bernard Ouellet
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Gilbert Breton
Sainte-Croix	Jacques Gauthier
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Denise Poulin
Saint-Flavien	Normand Côté
Saint-Gilles	Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly	Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Keven Demers, maire suppléant
Saint-Sylvestre	Mario Grenier
Val-Alain	Daniel Turcotte

SECRÉTAIRE : Stéphane Bergeron

N° de résolution
ou annotation

Initiales du Préfet

_____

Initiales du secrétaire

Ordre du jour

1. Ouverture et présences;

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

3. **Rencontre avec Messieurs Jean-François Doyon, président et Louis Durand, coordonnateur, Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) – Bilan et projets en lien avec l'entente sectorielle;**

4. **Rencontre avec Mesdames Marie-Ève Lacasse, Conseillère en développement touristique, Karine Thomassin, Conseillère aux communications au CLD de Lotbinière, et Marie-France St-Laurent, Culture et communications MRC de Lotbinière – Communication régionale 2018;**

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 10 janvier 2018;

6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 2 février 2018;

7. Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 2 février 2018;

8. Affaires courantes;
   a) Présentation du FDT 2016-2017 et 2017-2018 – Projets à l'étude pour approbation et suivi :
      i. Tableaux de suivi;
      ii. FDT6-09- Installation de noms de rues personnalisés-Municipalité de Sainte-Croix;
   b) PDZA – Bilan 2017 et prévisions budgétaires 2018;
   c) Seigneurie de Joly – Bilan 2017 et prévisions budgétaires 2018;
   d) Plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFI T) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Consultations publiques et suivi de la rencontre du 9 février 2018;
   e) RES Canada – Demande d'appui;
   f) Projet d'entente avec Aide Alimentaire Lotbinière;
   g) Remboursement des coûts d'entretien de la route verte;
   h) Comité consultatif en environnement – Enveloppe budgétaire pour les projets de nature environnementale;
   i) Entente culturelle 2015-2017 – Reddition de compte et Projet « Suivez l'étoile »;
   j) PGMR – Intention des 4 municipalités de Bécancour à contribuer au surplus accumulé PGMR;
   k) Bilan année 2 du service de vidange des installations septiques et renouvellement de l'entente avec la ville de Québec;
   l) Suivi des comités;

N° de résolution
ou annotation

9. *PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC*

10. Aménagement du territoire et développement local;
    a) Analyse de conformité;
    b) Autorisation CPTAQ – MTQ – Saint-Gilles;

11. Correspondance, présentation du résumé;

12. Comptabilité, comptes à payer;
    a) Présentation des comptes;
    b) Liste des chèques;
    c) Liste des engagements;

13. Affaires nouvelles;
    a) Renouvellement contrat OBV – Gestion du service de vidange des installations septiques;
    b) Pôles régionaux d'innovation – Reconnaissance des MRC;
    c) Bilan Goutez Lotbinière;

14. *PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC*

15. Levée de l'assemblée.

037-02-2018

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC MESSIEURS JEAN-FRANÇOIS DOYON, PRÉSIDENT, ET LOUIS DURAND, COORDONNATEUR, TABLE AGROALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (TACA) – BILAN ET PROJETS EN LIEN AVEC L'ENTENTE SECTORIELLE

Messieurs Jean-François Doyon, président, et Louis Durand, coordonnateur, de la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) présentent l'historique de la table, les retombées du travail effectué, notamment dans Lotbinière, ainsi que les orientations 2018-2021.

RENCONTRE

AVEC MESDAMES MARIE-ÈVE LACASSE, CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, KARINE THOMASSIN, CONSEILLÈRE AUX COMMUNICATIONS, DU CLD DE LOTBINIÈRE, ET MARIE-FRANCE ST-LAURENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS MRC DE LOTBINIÈRE – COMMUNICATION RÉGIONALE 2018

Mesdames Marie-Ève Lacasse et Karine Thomassin du CLD de Lotbinière, accompagnées par Madame Marie-France St-Laurent de la MRC de Lotbinière, présentent le bilan 2017 des communications régionales ainsi que le nouveau concept de la campagne de communication régionale 2018 de la MRC de Lotbinière.

038-02-2018

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 10 JANVIER 2018

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 10 janvier 2018.

039-02-2018

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 FÉVRIER 2018

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 2 février 2018.

040-02-2018

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE COGESTION DU 2 FÉVRIER 2018

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 2 février 2018.

041-02-2018

FDT VOLET PACTE RURAL 2017-2018 – FDT6-09 : INSTALLATION DE NOMS DE RUES PERSONNALISÉS – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 6 000 $ a été déposée pour le dossier cité en titre pour le FDT 2017-2018. Le projet consiste à installer des noms de rues personnalisés dans toute la municipalité de Sainte-Croix.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2016-2017;

Considérant qu'une résolution du CA de la MRC autorise une nouvelle enveloppe locale de 6 000 $ par municipalité pour l'enveloppe 2017-2018;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 6 000 $ provenant de l'enveloppe FDT6 2017-2018 à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'accepter le projet et de verser la somme de 6 000 $ à la municipalité de Sainte-Croix pour le projet FDT6-09 – Installation de noms de rues personnalisés.

042-02-2018

PLAN D'ACTION ET BUDGET 2018 - PDZA

Attendu que le CLD de Lotbinière a élaboré conjointement avec le comité de suivi du PDZA le plan d'action et le projet de budget 2018 pour la mise en œuvre du PDZA;

Attendu que ce plan d'action requiert un budget de mise en œuvre de 30 000 $ auxquels se sont ajoutés les surplus de l'année 2017, soit 11 368,25 $;

Attendu la recommandation du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'accepter le plan d'action 2018 du PDZA et de réserver un montant de 30 000 $ à même l'enveloppe du FDT en plus de la somme de 11 368 $ constituant le résiduel de 2017 pour la mise en oeuvre de ce dernier.

043-02-2018

PLANIFICATION ET BUDGET 2018 DE DÉVELOPPEMENT DE LA SEIGNEURIE JOLY

Attendu que le comité Seigneurie de la MRC a été saisi du budget d'opération 2018 lors de sa rencontre du 19 janvier 2018;

Attendu que le budget d'opération 2018 pour le développement de la Seigneurie Joly, incluant les sommes reliées aux salaires et frais des employés attitrés, s'élève à 63 415 $ avant taxes;

Attendu que les municipalités faisant partie prenante de la Seigneurie Joly et la MRC reçoivent annuellement des sommes du programme *Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que le comité Seigneurie de la MRC recommande l'adoption de la planification et du budget d'opération 2018 pour le développement de la Seigneurie Joly;

Attendu que les sommes avancées au budget d'opération 2018 pour le développement de la Seigneurie Joly doivent être prélevées à même le programme *Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu les recommandations du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de permettre l'utilisation du programme *Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de financer la planification et le budget d'opération 2018 pour le développement de la Seigneurie Joly, et ce, pour un montant de 63 415 $ avant taxes.

044-02-2018

APPUI AU PROJET ÉOLIEN MONT SAINTE-MARGUERITE – COMPAGNIE RES CANADA

Attendu que Systèmes d'énergie renouvelable Canada (RES Canada) a demandé au conseil de la MRC de Lotbinière une lettre confirmant l'appui de la MRC au Projet éolien Mont Sainte-Marguerite, et que cette lettre servirait à bonifier une soumission prochaine de RES Canada dans un appel d'offres éolien dans une autre province;

Attendu que la compagnie RES Canada s'est montrée soucieuse de consulter la MRC de Lotbinière et de répondre à ses exigences normatives;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de confirmer l'appui de la MRC de Lotbinière au Projet éolien Mont Sainte-Marguerite développé par la compagnie RES Canada et situé en partie sur le territoire de la MRC.

045-02-2018

ENTENTE DE PARTENARIAT - AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE

Attendu la résolution #125-04-2017, adoptée le 12 avril 2017 par le conseil de la MRC, confirmant le versement de 25 000 $ à Aide Alimentaire Lotbinière;

Attendu la résolution # 282-10-2017, adoptée le 11 octobre 2017 par le conseil de la MRC, reconnaissant Aide Alimentaire Lotbinière comme étant un acteur essentiel dans le dossier de la sécurité alimentaire sur le territoire de la MRC;

Attendu que Centraide, à titre de partenaire d'Aide Alimentaire Lotbinière, a informé la MRC de Lotbinière qu'un partenariat avec Aide Alimentaire Lotbinière sur trois ans est souhaitable pour assurer le maintien de leur appui financier;

Attendu le projet d'entente de partenariat présenté au conseil;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'autoriser Monsieur Normand Côté, préfet, à signer l'entente de partenariat avec Aide Alimentaire Lotbinière.

046-02-2018

BUDGET DÉDIÉ AUX PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Attendu que l'émission des permis de construction des 28 éoliennes du Parc éolien Sainte-Marguerite en 2017 a généré des revenus de 86 800 $ à la MRC;

Attendu que la somme de 86 800 $ doit être attribuée à un poste budgétaire pour l'année 2018;

Attendu que, lors de sa rencontre du 31 janvier 2018, le Comité consultatif en environnement (CCE) a recommandé d'attribuer la somme de 86 800 $ à des projets environnementaux à mettre en œuvre sur le territoire de la MRC;

Attendu qu'une somme dédiée à l'environnement entrainerait un effet levier pour les initiatives de la MRC ou des acteurs locaux en la matière;

Attendu que les mécanismes d'attribution de la somme de 86 800 $ dédiée aux projets environnementaux à soumettre restent à déterminer;

Attendu que tout projet financé à même la somme de 86 800 $ dédiée aux projets environnementaux devra s'inscrire dans le cadre du volet Environnement de la Planification stratégique 2014-2018 de la MRC ou de sa révision;

Attendu que tout projet financé à même la somme de 86 800 $ dédiée aux projets environnementaux devra faire l'objet d'une approbation par le comité administratif et le conseil de la MRC de Lotbinière;

Attendu la recommandation du comité administratif et du comité consultatif en environnement;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de réserver à des projets environnementaux la somme de 86 800 $ provenant de l'émission des permis de construction des éoliennes du Parc éolien Mont Sainte-Marguerite.

047-02-2018

REDDITION DE COMPTE – ENTENTE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2015-2017

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'accepter la reddition de comptes de l'entente de développement culturel 2015-2017 telle que présentée et d'approuver son dépôt au ministère de la Culture et des Communications.

048-02-2018

CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC

Attendu que l'entente intermunicipale avec la Ville de Québec pour la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées a pris fin le 31 décembre 2017;

Attendu que la Ville de Québec propose de renouveler l'entente pour la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées pour une durée de 2 ans (1er janvier 2018 au 31 décembre 2019) avec la possibilité de prolonger l'entente pour 3 années de plus;

Attendu que l'article 569 du Code municipal prévoit que *« toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence »*;

Attendu la résolution #029-02-2018 du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de renouveler l'entente intermunicipale avec la Ville de Québec pour le traitement des boues d'installations septiques du territoire de la MRC de Lotbinière pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 avec la possibilité de prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 et de mandater le préfet et le directeur général de la MRC de Lotbinière pour signer l'entente.

049-02-2018

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme
Assemblée du conseil du 14 février 2018

Municipalité	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Saint-Agapit	05-02-18	Travaux municipaux	442-01-18	2018-06
Saint-Apollinaire	05-02-18	Zonage	815-2017	2018-07
Saint-Apollinaire	05-02-18	Zonage	816-2017	2018-08
Leclercville	05-02-18	Zonage	2017-132	2018-09
Leclercville	05-02-18	Construction	2017-133	2018-10
Leclercville	05-02-18	Cond. préalables, LAU, art. 116	2017-134	2018-11
Val-Alain	04-07-17	Zonage	164-2017	2018-12

050-02-2018

AUTORISATION DE LA CPTAQ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (PONT P-04203 LE LONG DU RANG SAINTE-ANNE ET TRAVERSANT LA RIVIÈRE BRAS D'HENRI À SAINT-GILLES)

Attendu la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec auprès de la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture des trois parties de lot suivantes : 3 838 871, 3 839 508 et 3 840 771 du cadastre du Québec;

Attendu que l'autorisation recherchée vise à permettre la mise en place d'un chemin de déviation avec pont temporaire, afin de remplacer l'actuel pont traversant la rivière Bras d'Henri;

Attendu que le pont à remplacer montre des signes de dégradation importants (pourriture des traverses, corrosion);

Attendu que des servitudes temporaires de drainage et de passage sont nécessaires;

Attendu que, après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande répond aux critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.;

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu :

1. D'appuyer le ministère des Transports du Québec dans sa demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture des trois parties de lot suivantes : 3 838 871, 3 839 508 et 3 840 771 du cadastre du Québec, afin de remplacer l'actuel pont traversant la rivière Bras d'Henri dans le rang Sainte-Anne à Saint-Gilles.
2. D'émettre l'avis que cette demande répond aux critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.
3. D'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

051-02-2018

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2018

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Liste des déboursés	
Chèques émis	160 455,51 $
Dépôts directs faits et à faire	144 523,84 $
Prélèvements (Paiements par Accès	97 265,93 $
Total des paiements :	**402 245,28 $**
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	**320 480,08 $**

052-02-2018

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GESTION DU SERVICE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC L'OBV DU CHÊNE

Attendu que les modalités de renouvellement du contrat de gestion du service de vidange des installations septiques avec l'OBV du Chêne prévoient une augmentation annuelle selon l'IPC du mois d'octobre;

Attendu que l'IPC d'octobre 2017 est de 1,1 %, soit une augmentation de 642,86 $;

Attendu la recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de renouveler le contrat de gestion du service de vidange des installations septiques avec l'OBV du Chêne pour l'année 2018 au montant de 59 084,29 $.

053-02-2018

PÔLES RÉGIONAUX D'INNOVATION – RECONNAISSANCE DES MRC

Attendu que les MRC ont comme rôle et responsabilité de favoriser le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur leur territoire en incluant la concertation et la planification de mesures reliées à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale;

Attendu que les MRC sont reconnues comme des gouvernements de proximité;

Attendu qu'en 2015 le gouvernement a coupé 40 millions de dollars dans son développement économique en souhaitant au préalable abolir les CLD et que cette coupure représente 192 850 $ pour la MRC de Lotbinière, soit 55 % de son budget en développement économique;

Attendu que, par la résolution 201-08-2015, le 12 août 2015 la MRC a délégué au Centre local de développement de la MRC de Lotbinière (CLD de Lotbinière) les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM;

Attendu que le CLD de Lotbinière a comme mandat d'agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique de son territoire en favorisant le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire en incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale;

Attendu que le gouvernement du Québec a lancé le 5 février 2018 un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre de son plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

Attendu que le gouvernement du Québec investira plus de 32 millions de dollars pour soutenir la création et la mise en œuvre des pôles régionaux d'innovation et d'un réseau national d'ici 2022;

Attendu que ces pôles seront des OBNL actifs principalement dans le soutien aux entrepreneurs et dans le développement économique de leur région;

Attendu que, selon notre compréhension du nouveau plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, il s'avère que la création de pôles régionaux d'innovation est un dédoublement de structure puisque chacune des MRC du Québec est responsable de son développement économique de sa région en plus de soutenir l'entrepreneuriat;

Attendu que, toujours selon notre compréhension, le gouvernement du Québec, qui nous proclame gouvernement de proximité, agit encore une fois sans nous consulter, nous les MRC, en voulant créer une nouvelle structure et nous démontre clairement une non-reconnaissance du développement économique faite par les MRC;

Attendu que les MRC doivent devenir des partenaires de premier plan lorsqu'il est question de développement économique sur son territoire;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu :

- Que la MRC de Lotbinière demande au gouvernement du Québec de reconnaitre les MRC comme l'acteur principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat tel que prévu dans la Loi sur les compétences municipales et demande au gouvernement du Québec de renoncer à la création de nouveaux pôles régionaux d'innovation;

- Que le montant de 32 millions de dollars réservé à l'appel de projets pour la création de pôles régionaux et d'innovation soit remis directement aux MRC, à l'acteur existant principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire.

- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Philippe Couillard, premier ministre, Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac, à la Fédération québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec et à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec.

054-02-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 16.

.....	.....
Le préfet	**Le directeur général**

N° de résolution
ou annotation